

19 février 2008

08.133

**Motion du groupe socialiste****Une chambre à soi en Etablissement médico-social (EMS)**

C'est principalement la perte d'autonomie qui constitue la raison d'entrer en EMS. Lorsque le maintien à domicile devient impossible, nos aîné-e-s doivent faire un choix important, prendre une décision aux enjeux émotionnels énormes pour accepter d'entrer dans un milieu communautaire.

Vivre en EMS, c'est tout d'abord faire de nouvelles rencontres, s'adonner à de nouvelles activités, mais c'est aussi accepter de perdre une certaine indépendance. Comment atténuer tous ces changements et préparer un transfert harmonieux d'un lieu de vie à l'autre? En ayant la possibilité de conserver un environnement familial, de se retrouver dans des meubles et de s'entourer de ses objets préférés (peut-être même conserver un animal de compagnie).

Pour mieux vivre dans un milieu communautaire, chaque résident-e doit pouvoir préserver son intimité, sa vie privée et avoir un chez soi. Si selon le droit suisse "nul ne peut être placé contre sa volonté sans qu'une décision n'ait été prononcée par une autorité", nous sommes d'avis aussi qu'aucun-e résident-e ne devrait être contraint-e à partager sa chambre avec un tiers en séjour prolongé ou définitif.

En conséquence, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la situation actuelle dans nos EMS en vue d'améliorer l'accessibilité à la chambre simple pour les résident-e-s en hébergement de longue durée.

Signataires: S. Müller Devaud, B. Nussbaumer, A. Fischli, F. Montandon, Pierrette Erard, M. Castioni, D. Taillard et P.-L. Denis.